

CONSEIL DE FACULTE DU 7 MAI 2025

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Christopher Hautbois, Bastien Berret, Anaïs Bohuon, Thomas Deroche, Alain Hamaoui, Carole Castanier, Julie Etcheverry-Bournat, Anne Schmitt, Caroline Teulier, Patricia Durand, Nicolas Morvan, Catherine Séméria

Conseillers représentés :

François Cottin, Yann Beudaert

Invités :

Sébastien Kaiser, Nathalie Jacob-Righini, Christel Gutmann

Christopher Hautbois informe les membres du conseil de la tenue des élections des vices-doyen-nes qui se tiendront lors du prochain conseil de faculté, le 30 juin prochain. Il invite l'ensemble des membres à être présents ou à se faire représenter.

1/ Approbation du CR du Conseil du 13 mars 2025 (Annexe 1)

Le compte rendu de la séance du 13 mars 2025 est approuvé à l'unanimité

2 / Point sur la sortie d'expérimentation de l'Université (Annexe 2)

Christopher H. souhaite informer les membres du conseil de l'avancée de la sortie d'expérimentation de l'Université. Les éléments présentés ne sont pas définitifs.

La gouvernance de l'Université a la volonté de stabiliser avant les congés d'été « le design institutionnel » qui préfigure l'articulation et la gouvernance de l'Université dans les années à venir.

L'Université a actuellement le statut provisoire d'EPE (Etablissement Public Expérimental) et tend vers un statut de Grand Etablissement.

Les membres du CA élus début 2024 ont souhaité retravailler la méthodologie de sortie d'expérimentation en étant plus actifs et plus participatifs. Cela a mené à la création d'une nouvelle instance, le CA-CODIRE.

Chaque composante a fait remonter ses propositions de sortie d'expérimentation qui ont fait l'objet d'une synthèse. Le CA CODIRE a travaillé pour trouver un consensus et proposer un design institutionnel qui préfigure ce à quoi va ressembler l'Université Paris-Saclay : qui va en faire partie en tant que grand établissement, quels sont les rapports entre les composantes universitaires (ancien périmètre élargi) et les établissements composantes ?

La proposition faite est que L'Université Paris-Saclay serait un Grand Etablissement au sens juridique. Elle serait constituée de 10 composantes universitaires, de 4 établissements-composantes, de l'IHES et bénéficierait d'un partenariat étroit avec les ONR.

L'Université Paris-Saclay serait associée par convention à deux universités, l'Université d'Evry et l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. L'idée initiale de fusion a été abandonnée.

Ensemble, ces trois universités formeraient l'Alliance Universitaire Paris-Saclay, dont l'Université Paris-Saclay serait cheffe de file, et qui permettrait notamment de gérer les moyens et biens communs (Graduate Schools, écoles doctorales, école universitaire de premier cycle, IDEX, projets PIA, politique scientifique, ...). L'Alliance Universitaire Paris-Saclay serait inscrite dans les statuts du GE au moment de la sortie d'expérimentation, ainsi que les organes de gouvernance pour les moyens communs.

L'Université Paris-Saclay, Grand Établissement, serait administrée par un Conseil d'administration composé de 42 membres (21 élus, 21 PQE/PQI), dont serait issu un « CA restreint aux composantes universitaires ». Le CA restreint serait en capacité de donner un avis et de voter sur les questions relatives aux 10 composantes universitaires.
La désignation des PQE (personnalité qualifiée extérieure) fait toujours l'objet de discussion.
La gouvernance doit encore affiner les noms d'université.

3/ Point sur le travail autour des statuts SUAPS/F2S

Christopher H. rappelle que toute l'équipe de direction est très attachée depuis son arrivée à ce que la F2S et sa vie démocratique fonctionne bien d'un point de vue institutionnel. C'est pour cette raison qu'il est question que les statuts du SUAPS et ceux de la F2S, ainsi que le Règlement Intérieur, soient mis à jour, conformément à la réalité du fonctionnement de ses structures.

Ce travail est toujours en cours mais n'a pas beaucoup avancé. En effet, le SUAPS et la composante ont aujourd'hui une proximité fonctionnelle importante. Les nouveaux statuts du SUAPS ne peuvent pas être mis aux votes sans discussion commune avec les statuts de la F2S. Or, les 2 sont dépendants de la politique sportive et de la nécessité d'intégrer un conseil des sports qui élirait le directeur du SUAPS. Un chantier autour de la politique sportive au sein de l'université doit être lancé à la demande du Président.

4/ Présentation des fiches de poste de responsabilités à la F2S

Christopher H. rappelle la volonté de la direction de faire en sorte que les éléments institutionnels soient le plus claires possible. Cela passe par la clarification des responsabilités à la F2S.

Il souhaite que les membres du conseil aient un temps de discussion et votent ces fiches afin qu'elles puissent être mises à la disposition de la communauté, à destination des futurs collègues qui prendront des responsabilités et que chacun comprenne le périmètre des différents responsables.

Ces fiches travaillées par la direction et les parties prenantes ont été présentées une première fois en conseil de faculté avant d'être proposées en conseil des formations et mises au vote aujourd'hui.

Sont présentées et amendées les fiches suivantes :

- Fiche de responsabilités Vice-doyen·ne formation
- Fiche de responsabilités Vice-doyen·ne patrimoine
- Fiche de responsabilités Vice-doyen·ne recherche
- Directeur·trice des licences
- Directeur·trice de la formation continue
- Responsable de mention
- Responsable d'éléments de formation
- Responsable disciplinaire
- Responsable d'UE
- Référent·e médiation scientifique
- Référent·e développement soutenable
- Responsable des APSA

Il est proposé de mettre aux votes - et d'informer les collègues qu'elles sont accessibles- (le support restant à définir), les fiches suivantes :

- Fiche de responsabilités Vice-doyen·ne formation ([Annexe 1](#))
- Fiche de responsabilités Vice-doyen·ne · patrimoine ([Annexe 2](#))
- Fiche de responsabilités Vice-doyen·ne · recherche ([Annexe 3](#))
- Directeur·trice des licences ([Annexe 4](#))
- Directeur·trice de la formation continue ([Annexe 5](#))
- Référent·e médiation scientifique ([Annexe 6](#))
- Référent·e développement soutenable ([Annexe 7](#))

Après échanges avec les membres du Conseil, cette proposition est approuvée à la majorité (1 contre - 13 pour).

Les fiches suivantes devront être retravaillées afin de bien définir les articulations

- Responsable de mention
- Responsable d'éléments de formation

- Responsable disciplinaire
- Responsable d'UE
- Responsable des APSA

Il est noté que des fiches devront être rédigées également pour les responsabilités relatives aux relations internationales, haut niveau, responsable examens, correspondant Apogee, évaluation des enseignements, coordination SI, responsable Portail.

La séance est levée à 12h20